

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND

Absent :

Convocation en date du 10/02/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : EXTRACTION D'UNE PARTIE DE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC EN ECHANGE D'UNE PARTIE DE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE : DOSSIER LES BROCHERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé de déclasser une partie du domaine public sur le hameau des Brochiers en contrepartie de l'acquisition d'une surface privée équivalente, afin d'avoir un passage communal complet. Cf délibération n°17/2022 du 25/03/2022.

Cet échange se fait avec Monsieur LEROUX Kerouan et Madame LAUNAY Flore.

Suite à cette décision, Monsieur le Maire a fait réaliser un document d'arpentage, qui a permis d'attribuer des numéros de cadastre :

- le domaine public communal (chemin communal) est devenu ainsi du domaine privé communal, par conséquent cadastré – **section AC parcelle 430 d'une surface de 64 ca.**
- le domaine privé issue de la parcelle cadastrée section AC parcelle 297, a été divisé en deux parcelles numérotées : section AC parcelle 429 d'une surface de 54 ca et section AC parcelle 428 d'une surface de 66 ca.

La commune acquiert en échange la parcelle AC 429 d'une surface de 54 ca.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la transaction avec Monsieur LEROUX Kerouan et Madame LAUNAY Flore pour un montant de 1€ symbolique, et de prendre en charge les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de l'échange, pour un montant de 1€ symbolique :**
 - **de la parcelle section AC n°429 sise « Les Brochiers » appartenant à Monsieur LEROUX Kerouan et Madame LAUNAY Flores, créée par le bornage du géomètre Jacques OHNIMUS d'une surface de 54 ca avec,**
 - **la parcelle de la Commune de Châteauneuf-Miravail cadastrée section AC n°430 sise « Les Brochiers » d'une surface de 64 ca, créée par le bornage du Géomètre Jacques Ohnimus ;**
- **Décide que les frais de géomètre et d'acte notarié incombent à la Commune de Châteauneuf-Miravail ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude SANTORO, Notaires à SISTERON et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 27 février 2023,

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

